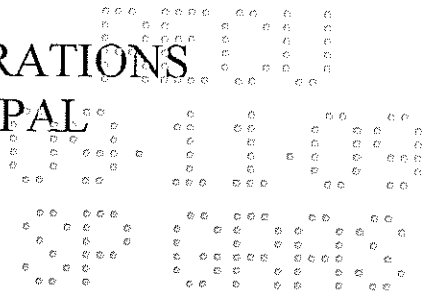


REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille neuf ;

Le 2 novembre 2009 à 19 heures ;

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 28 octobre 2009

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET- DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - KAIL - FASOLA - YACOUB - LACROIX

REPRESENTES : Mme BENABEN par Mme FASOLA
Mme ROBERT par M. YACOUB

EXCUSES : Mme DE LAROCCA - M. AUDIBERT -
Mme BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

Modification des
représentants de la
Commune au sein du
Syndicat Mixte de
Préfiguration du
Parc Naturel
Régional des
Préalpes d'Azur

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-7-I,
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR)
- Vu les statuts du PNR fixant le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commune de Le Broc,

Supprime la délégation donnée à M. LACROIX et vote comme nouveau délégué suppléant M. TORNATORE et transmet cette délibération au représentant du PNR.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/11/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/11/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication